

Dossier documentaire *Jeune femme représentant les Arts* de Marguerite Peltzer

I- La redécouverte d'une artiste femme

Marguerite Peltzer est née en Allemagne à Gladenbach en 1898. Elle s'installe à Thonon-les-Bains en 1932 et y meurt en 1991. Elle institue par testament la Ville de Thonon-les-Bains légataire universelle. Cette dernière est reconnue comme ayant droit de l'artiste.

Toutes les œuvres et les archives de Marguerite Peltzer entrent alors au musée. 396 pièces dont 200 sculptures sont inscrites à l'inventaire.

Dans le cadre du projet de redéploiement du musée de Thonon au château de Rives, un axe fort se développe autour de l'œuvre de Marguerite Peltzer, de la redécouverte et de la promotion de cette artiste.

La Ville a déjà mené de nombreuses actions.

2021

- étude scientifique sur le fonds Peltzer par Marianne le Morvan, docteure en histoire de l'art, spécialiste de la création du XX^e siècle. Cette étude a permis d'exploiter les archives de l'artiste, de qualifier son travail à l'aune de son histoire personnelle et de la création artistique de son époque.
- publication en ligne du catalogue raisonné de l'œuvre sculpté <https://margueritepeltzer.wixsite.com/accueil>
- inscription de Marguerite Peltzer à une Société de gestion des droits d'auteur, l'ADAGP (société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques) afin de protéger son travail et garantir son droit moral et patrimonial.

2022

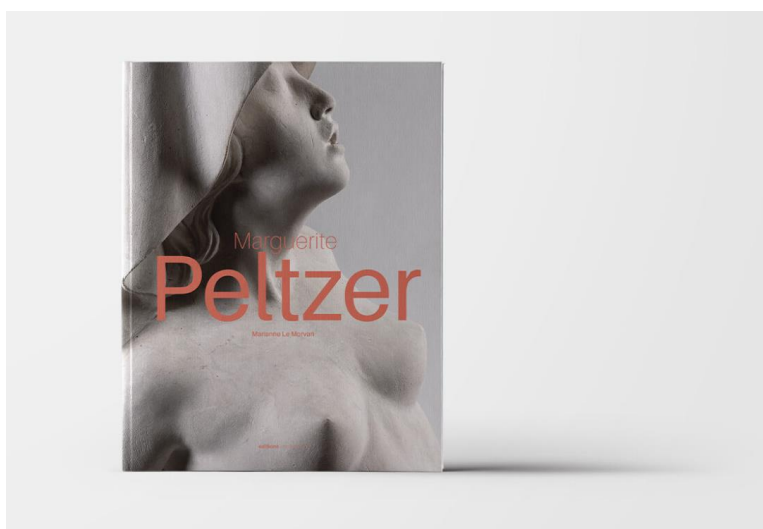
- validation d'une exposition sur Marguerite Peltzer dans le futur musée de Thonon au château de Rives, intitulée *Dialogue avec Marguerite Peltzer*.
- lancement d'un programme pluriannuel de restauration du fonds sculpté

2023

- acquisition d'une œuvre de l'artiste sur le marché de l'art
- préparation d'une monographie / couverture photographique professionnelle du fonds

2024

- publication nationale de la monographie consacrée à l'artiste par Marianne le Morvan chez l'éditeur spécialisé Cercle d'art, co-produite par la Ville de Thonon. Cette sortie a été relayée dans la presse locale mais aussi au niveau national dans la presse spécialisée : Connaissance des Arts, BeauxArts.com, podcast sur artaufeminin.fr.
- conférence autour de l'œuvre *Salomé*
- prêt d'une œuvre au musée de Jenisch de Vevey
- acquisition d'une œuvre auprès d'un particulier



Marianne le Morvan, *Marguerite Peltzer*, Cercle d'art, Paris, février 2024

Toutes ces actions ont permis d'amorcer la découverte de cette artiste dans le milieu de l'art et des musées mais aussi auprès du grand public. C'est ainsi que deux œuvres sont « ressorties » et ont pu être acquises.

Ce travail de fond répond également à la volonté des musées de mieux valoriser les artistes femmes dans les collections permanentes et trouve son écho plus globalement dans des préoccupations sociétales d'actualité.

Parallèlement à toutes ces actions, la Ville porte des projets artistiques dans l'espace urbain afin de toucher le public local et touristique. Plusieurs de ces projets concernent Marguerite Peltzer.

II- Programmes artistiques dans l'espace urbain

Thonon Art urbain

Depuis 2021, le projet « Thonon Art urbain » encourage la création, le vivre ensemble, l'accès à l'art au plus près des habitants. Deux axes sont développés :

- Des collages éphémères notamment dans les lavoirs des divers quartiers de la ville. Ces œuvres marouflées permettent de redécouvrir un quartier et de valoriser son petit patrimoine.
- Des peintures murales définitives dans divers quartiers de la ville, visant à faire entrer l'art dans des quartiers d'habitation.

En juin 2025, l'artiste Sébastien Bouchard s'emparera d'une œuvre de Marguerite Peltzer et la réinterprétera pour réaliser une fresque contemporaine dans le lavoir du quartier de Corzent.



Projet de Sébastien Bouchard pour le lavoir de Corzent, Thonon Art urbain 2025

Programme de sculptures

1- Au port de Rives

Au printemps 2025, la Ville de Thonon initiera un programme de sculptures dans l'espace urbain, avec l'installation d'une reproduction en bronze de la *Sirène* de Marguerite Peltzer au port de Rives. D'une hauteur totale de 1,90 m, cette œuvre sera installée à proximité du château de Rives faisant ainsi le lien avec le projet du futur musée.



Simulation de l'installation de la reproduction de la *Sirène* au port de Rives

2- Sur la terrasse de l'ancien casino

Dans le cadre de la réhabilitation de l'ancien casino (parc thermal), la Ville de Thonon-les-Bains a proposé à la Région Auvergne-Rhône-Alpes le dépôt de la sculpture *Jeune femme représentant les Arts* de Marguerite Peltzer, propriété de la Région. sur la terrasse extérieure.

L'inauguration de ce bâtiment réhabilité est prévue pour la rentrée 2025.

III- La sculpture *Jeune femme représentant les Arts*

La commande 1963-1965

Dans le cadre de la construction du lycée de jeunes filles de la Versoie, lancée par la Ville de Thonon-les-Bains au début des années 1960, la commune commande un ensemble décoratif financé par le programme du 1% artistique (arrêté du 18 mai 1951). La Ville reçoit ainsi 1% de la subvention de l'Etat pour les œuvres suivantes :

- 1 tapisserie de Jean Lurçat intitulée *Le bel été*
- 2 panneaux en céramique par Jean Fusaro intitulés *Les plaisirs de la campagne*
- 1 sculpture en ronde-bosse par Marguerite Peltzer intitulée *Jeune femme symbolisant les Arts*

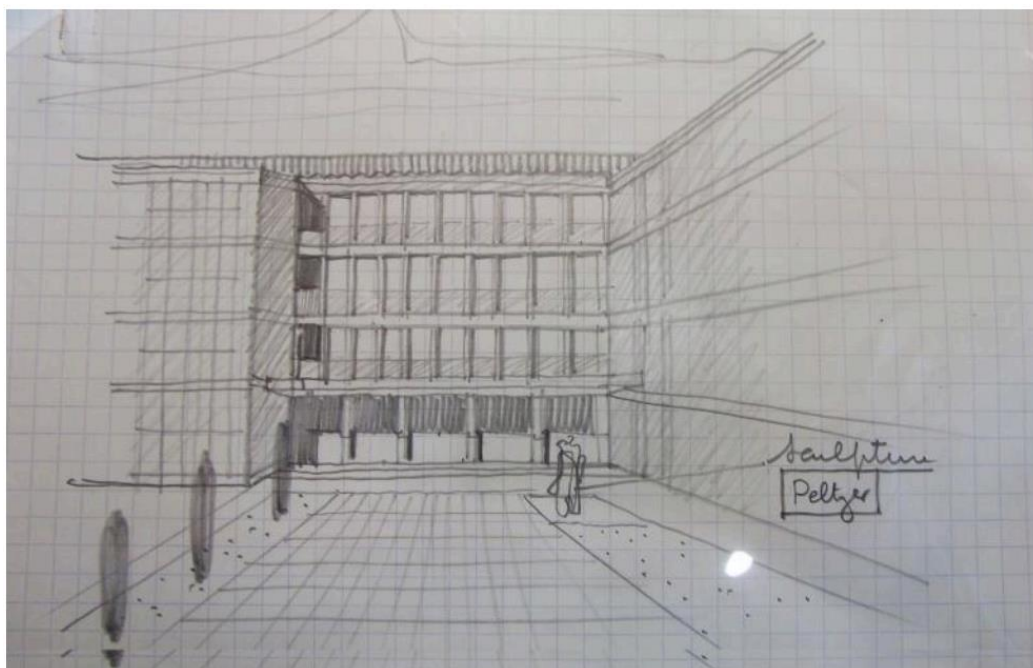
La dépense réelle totale est de 45 700 N.F.

Après acceptation de sa maquette par la commission d'agrément, la commande est passée par la commune à Marguerite Peltzer par convention du 4 février 1963 pour « une sculpture en ronde-bosse, en pierre reconstituée, d'1m,90 de hauteur qui sera placée devant le hall d'entrée » (voir annexe 1).



Photographies vers 1965 © Archives Peltzer, musée du Chablais

La sculpture est installée devant l'entrée principale du lycée. Sa surface est alors polie et brillante.



Projet d'implantation de la sculpture par Maurice Novarina.

Source : <https://patrimoine.auvergnerrhonealpes.fr/dossier/IM74000936>

A la demande de l'architecte Maurice Novarina, la finition de la sculpture est lissée et polie (annexe 2). Le PV de réception est en date du 1^{er} avril 1965 (annexe 3).

Marguerite Peltzer est rémunérée à hauteur de 17 700 N.F.

A la suite des lois de décentralisation Defferre de 1982, la gestion de l'établissement est transférée à la Région, qui devient propriétaire de tous les biens meubles et immeubles.

La sculpture aujourd'hui

La sculpture de Marguerite Peltzer se trouvait à l'origine à l'entrée du lycée, visible de l'ensemble des élèves.

A la suite de travaux d'agrandissement, l'entrée principale a été déplacée. L'entrée d'origine a été transformée en accès secondaire donnant sur un parking réservé au personnel de l'établissement. La sculpture, qui n'a pas été déplacée, se trouve aujourd'hui sur un parking. Les élèves ne passent pas par cet espace.

En 2020, l'inventaire général du patrimoine a réalisé son constat et un reportage photographique. L'œuvre est alors signalée comme légèrement encrassée (<https://patrimoine.auvergnerrhonealpes.fr/dossier/IM74000936>).

VILLE DE THONON LES BAINS

Lycée de Jeunes Filles

CONVENTION

Entre les soussignés,

Monsieur Georges PIANTA, Député, Maire de la Ville de THONON-LES-BAINS, agissant au nom et pour le compte de ladite en vertu d'une Délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} Février 1963.

d'une part,

et Madame FELTZER-GENOYER, Sculpteur, demeurant à Concise THONON-les-Bains.

d'autre part,

il a été arrêté et convenu ce qui suit:

Article 1^{er}- Madame FELTZER- GENOYER a été chargée, pour le compte de la Ville de THONON-LES-BAINS, de l'exécution, d'après sa maquette acceptée par la Commission d'agrément, d'une sculpture en ronde, en pierre reconstituée, de 1m,90 de hauteur qui sera placée devant le hall d'entrée- Sujet: " Jeune Femme symbolisant les Arts ".

Article 2- Les honoraires dus à Madame FELTZER-GENOYER s'élèveront à la somme forfaitaire de quatorze mille nouveaux francs. (14.000 NF)

FAIT à THONON, le 1^{er} Février 1963

signé: M^{me} Feltzer-Genoyer

APPROUVE, par ordonnance aux arrêtés
du 14 Octobre 1962 de M. le Ministre
de l'Education Nationale.

Amey, le 16 Février 1963
P^r le Préfet et par délégation
le Chef de Division
signé: illisible

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE THONON-LES-BAINS

MAIRIE
DE THONON-LES-BAINS



OBJET :

LYCEE DE JEUNES FILLES

Décoration

Nombre de Conseillers 26
en exercice 23
Nombre de présents
Nombre de votants

Le Maire, soussigné, certifie
que la convocation du Conseil
Municipal et le compte rendu
de la présente délibération ont
été affichés à la Mairie, confor-
mément aux art. 48 et 58 de la
loi du 5 Avril 1884.

Le Maire,

[Signature]

APPROUVE
THONON, le 18 mars 1965
Le Sous-Préfet,
signé : BAUD.

Pour copie conforme

Le Maire,

[Signature]

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent soixante-cinq, le premier mars
à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement
convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de
Monsieur Georges FARMER, Député-Maire,

Etaient présents : MM. Andrier, Achard, Moynat, Lenvers,
Bouvet-Bionda, Marin, Prunier, Sautier, Bertherat-Paccard, Con-
vert, Senevat, Gagnaire, Dubouloz, Premat, Delerce, Diot, Decor-
zent, Vuattoux, Buttay, Devaud, Donzier, Riollot

formant la majorité des membres en exercice.
Absents : MM. Roubert, Garnier, Novarina

Monsieur Delerce a été élu secrétaire

- Rapport de Monsieur le Maire -

Il a été passé avec Madame PELTZER-GENOYER, sculpteur,
une convention en vue de l'exécution d'une sculpture en ronde
d'un sujet de 1 m.90 de hauteur représentant une "Jeune femme
symbolisant les Arts".

La sculpture a été placée devant le hall d'entrée du Lycée.

Les honoraires prévus étaient initialement de 14.000 F.

Ils ont été portés à 16.700 F. par la convention précitée.

Madame PELTZER-GENOYER ayant dû, à la demande de l'architec-
te, Monsieur NOVARINA, lisser et polir la statue, qui, à l'ori-
gine, devait être simplement bouchardée, a demandé un supplé-
ment de prix.

La Municipalité vous propose d'accepter cette demande et de
fixer ce supplément à 1.000 F. chiffre accepté, en définitive,
par l'intéressée.

Je vous prie, en conséquence, de m'autoriser à signer un
avenant à la convention initiale.

Le supplément de dépense fera l'objet d'une ouverture de
crédit lors de l'établissement du B.A. de l'exercice 1965.

- ADOPTE -

Ainsi délibéré

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire,

[Signature]



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

VILLE DE THONON-LES-BAINS

COLLEGE DE JEUNES FILLES

DECORATION

Madame PELTZER-GENOYER, adjudicataire en vertu
d de la Convention en date du 4 Février 1963

Procès-Verbal de Réception Définitive

L'an mil neuf cent soixante cinq le premier Avril

Nous soussigné, ~~Ingénieur Municipal~~ ^{NOVARINA, Architecte}, auteur du projet, en présence de
M. le Maire et de M.M. DUBOULOZ ET DECORZENT, Conseillers Municipaux
dûment appelé, nous sommes transportés au Lycée de Jeunes Filles
pour examiner les travaux
exécutés par Madame PELTZER-GENOYER

Nous avons reconnu que ces travaux satisfont aux conditions du devis et se
trouvent en bon état d'entretien.

En conséquence, le délai de garantie étant expiré, nous en avons prononcé la
réception définitive.

Thonon-les-Bains, les jour, mois et an que dessus.

Vu et Approuvé :

Le Maire,

Pr. le Maire, l'Adjoint

signé : LUNVERS

Les Conseillres Municipaux,

signé : DUBOULOZ

DECORZENT

L'Ingénieur ~~Municipal~~

signé : NOVARINA

Vu et Accepté :

L'Entrepreneur,

signé : PELTZER-GENOYER

Pour copie conforme,
Le Maire,